Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Renouvellement de titre

Par Anonyme019237

Bonjour,

J'ai obtenu un titre de séjour vie privée et familiale l'an dernier. Dans le cadre de cette démarche, j'ai eu à payer un frais de régularisation de 200? en plus des 225? de timbres fiscaux.

J'ai maintenant deux questions :
* Je fais maintenant ma demande de renouvellement. Dois-je à nouveau payer le frais de régularisation ?
* Mon premier titre a été validé pour un an. Est-il possible de demander un titre multi-annuel dans le cadre de ce renouvellement ? Si oui, comment ?

Cordialement

Par Mck

Bonjour,

Pour un renouvellement, vous devrez UNIQUEMENT vous acquitter du prix du nouveau Titre de Séjour.
Pensez à bien le renouveler 2 mois avant expiration du 1er Titre. Joindre 1preuve par trimestre depuis l'acquisition du 1er T.S.
Les T.S. peuvent être, pour un renouvellement, d'une durée de 1an, 2 ans, 4 ans, selon les préfectures.
Si vous êtes algérien conjoint d'un français, alors c'est un T.S. de 10 ans, avec vraisemblablement une enquête de police visant à vérifier la véracité de la vie commune.
Après, c'est pertinent de joindre une lettre de motivation expliquant pourquoi c'est crucial d'avoir un T.S. pluriannuel : sécurité de l'emploi, facilité d'accès à des prêts, tranquillisation du conjoint...
Ce courrier doit être impérativement informatisé.
Sans être déterminante, cette stratégie a néanmoins des chances d'aboutir.
N.B. : ACTUELLEMENT, niveau de langue requis : A2 pour renouvellement, B1 pour TS 10 ans.
Mck